



LOYERS IMPAYES ET ABSENCE DE LOCATAIRE

Réservez à vos clients le contrat le plus complet du marché !

Vous êtes professionnels de la gestion locative et vous souhaitez :

- apporter à vos clients propriétaires / bailleurs une solution sécurisant le paiement de leurs revenus locatifs ;
- bénéficier d'un contrat avec des garanties étendues afin de satisfaire votre devoir de conseil.

LES «PLUS» PRODUITS

La garantie loyers et garanties annexes :

- « Tous risques » : intervient dès que le locataire est défaillant,
- Garantie des loyers impayés sans limitation de durée,
- Frais de contentieux pris en charge sans limitation,
- Garantie des détériorations immobilières incluant une perte pécuniaire pour non location pendant les travaux,
- Remboursement du coût du PV de constat des lieux établi par huissier de justice,
- Appréciation large de la solvabilité du locataire (allocations diverses, pensions reçues,...),
- Conditions d'agrément simplifiées lorsque le contrat est présenté aux propriétaires par pollicitation,
- Pas de déchéance de garantie pour déclaration tardive,
- L'intégralité de la prime payée est déductible des revenus locatifs,
- Solvabilité du locataire à 2,7 fois le loyer charges comprises.

La garantie absence de locataire :

- Après livraison d'un logement neuf (1ère location ou carence locative),
- Après départ d'un locataire (locations suivantes ou vacance locative),
- Durée d'indemnisation et pourcentage de prise en charge modulables.



“ LES GARANTIES



GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISES
Incendie et risques annexes - dégâts des eaux - Gel		
Contenu (mobilier, biens personnels, matériels et marchandises) dont espèces et valeurs	Montant réel des dommages 6 000 €	—
Dommmages aux appareils électriques	7 500 €	160 €
Vol		
Contenu (mobilier, biens personnels, matériels et marchandises et aménagement) dont Espèces et valeurs	15 000 € 6 000 €	160 € 160 €
Bris de glace et enseignes	Montant réel des dommages	—
Bris de matériels	10 000 €	160 €
Tous risques matériels informatiques et bureautiques	10 000 €	160 €
Détérioration de marchandises	5 000 €	160 €
Perte d'exploitation	montant réel de la marge brute* jusqu'à 12 mois	3 jours ouvrés
Extensions de Pertes d'exploitation		
Difficultés ou impossibilité d'accès, interdiction, fermeture par décision administrative	montant de la marge brute jusqu'à 3 mois	3 jours ouvrés
Extensions aux garanties dommages		
Dommmages aux matériels et marchandises hors lieux d'exploitation Dommmages aux matériels et marchandises transportées	5 000 € 5 000 €	160 € 160 €
Responsabilité civile d'exploitation		
Dommmages corporels, matériels et immatériels Atteinte à l'environnement accidentelle Dommmages aux biens confiés RC dépositaire d'oeuvres	300 000 € / année d'assurance 300 000 €/sinistre 30 000 € / année d'assurance 10 000 € / sinistre	1 500 € 1 500 € 400 € 160 €
Responsabilité civile après livraison		
Dommmages corporels, matériels et immatériels	75 000 € / année d'assurance	400 €